

AVIS

Influenza aviaire : Soyez vigilants pendant la migration des oiseaux sauvages !

Le 13 août 2021

Aux propriétaires d'oiseaux d'élevage

- **Les continents d'Asie et d'Europe sont affectés par une augmentation des cas d'influenza aviaire.** Les oiseaux sauvages sont reconnus pour être porteurs du virus, le risque d'émergence est donc particulièrement présent lors des périodes de migration comme celle ayant lieu cet automne.
- Le virus de l'influenza aviaire est excrété dans les fientes et les sécrétions des oiseaux sauvages infectés. Il se propage lorsque des oiseaux sauvages, des humains (qui transportent le virus sur leurs mains, leurs bottes, etc.) ou du matériel contaminé (ex. : eau ou aliments, véhicules, etc.) entrent en contact avec des élevages d'oiseaux.
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) tient à vous rappeler certaines mesures de prévention ainsi que la marche à suivre en cas de suspicion.

Prévention

- **Éliminez tout contact entre les oiseaux d'élevages et les oiseaux sauvages :**
 - Respectez la réglementation sur le [confinement des oiseaux](#).
 - Protégez vos oiseaux des rassemblements d'oiseaux sauvages à proximité de vos installations.
 - Évitez la présence d'eau stagnante sur les voies d'accès et à proximité des poulaillers.
 - Scellez toutes les ouvertures des bâtiments d'élevage et maîtrisez la vermine et les insectes.
 - Assurez-vous que l'eau et la nourriture offertes aux oiseaux d'élevage ne puissent pas être contaminées par des fientes et sécrétions d'oiseaux sauvages.
- Assurez-vous d'avoir un **protocole de biosécurité** rigoureux en place en tout temps et formez le personnel de l'élevage en matière de biosécurité et de prévention des maladies.
 - Ne partagez pas de matériel et d'équipements avec d'autres propriétaires d'oiseaux.
 - Ne laissez personne ayant été récemment en contact avec d'autres oiseaux (oiseaux sauvages en liberté ou d'autres oiseaux rencontrés lors d'une vente, d'une foire, de la chasse **ou d'un voyage à l'étranger**) pénétrer sur les lieux de l'élevage.

Surveillance

Le MAPAQ vous remercie de contribuer à la surveillance de l'influenza aviaire en **signalant la présence d'un oiseau sauvage mort en composant le 1-877-346-6763**. Nous vous rappelons qu'il est recommandé de ne jamais toucher à mains nues une carcasse d'animal sauvage.

Soyez attentif en tout temps à la santé de vos oiseaux, à leur consommation de nourriture et d'eau. Les signes cliniques compatibles avec l'influenza aviaire incluent :

- manque d'énergie et d'appétit ;
- diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille ;

- enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets ;
- sinusite (enflures des yeux, sécrétions) ;
- signes respiratoires (toux, éternuements, râles) ;
- signes nerveux (démarche anormale, tremblements, torticolis) ;
- diarrhée ;
- mort subite.

Si vous suspectez la présence de l'influenza aviaire, **isolez les oiseaux** présentant des signes de maladie et **contactez un médecin vétérinaire**. Le médecin vétérinaire doit déclarer toute suspicion d'influenza aviaire au MAPAQ et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). **N'attendez pas** avant de déclarer des signes de maladies : la détection rapide de l'influenza aviaire est essentielle pour prévenir sa propagation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'influenza aviaire, visitez le site Internet du MAPAQ au www.mapaq.gouv.qc.ca/influenzaaviaire

Pour des recommandations spécifiques aux petits élevages d'oiseaux, consultez les ressources suivantes :

- <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Reseauaviaire/RecommandationsInfluenzaaviaire.pdf>
- <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/RAIZO/reseauaviaire/Pages/Petits-Elevages-Oiseaux.aspx>